

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Définitives en date du 24 juillet 2019

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500HTMRLUYR8W5087

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 2.000.000.000 d'euros

Emission de titres d'un montant nominal total de 75.000.000€ portant intérêt au taux de 0,474% l'an et venant à échéance le 26 juillet 2032

SOUCHE No : 40

TRANCHE No : 1

Prix d'Emission : 100%

GFI SECURITIES LIMITED

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre de Titres pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Émetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus ou autre document d'information en vertu de toute réglementation applicable, au titre de cette offre. Ni l'Émetteur, ni aucun Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre de Titres dans toutes autres circonstances.



PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 25 septembre 2018 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°18-453 en date du 25 septembre 2018) relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 2.000.000.000 d'euros et le supplément au prospectus de base en date du 21 janvier 2019 (visé par l'AMF sous le n°19-016 en date du 21 janvier 2019), qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**).

Les Conditions Définitives doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Émetteur est, depuis le 21 juillet 2019, hors du champ d'application du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE. Les présentes, complétées du Prospectus de Base, ne constituent pas un prospectus au sens du Règlement précité. Les présentes Conditions Définitives sont disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

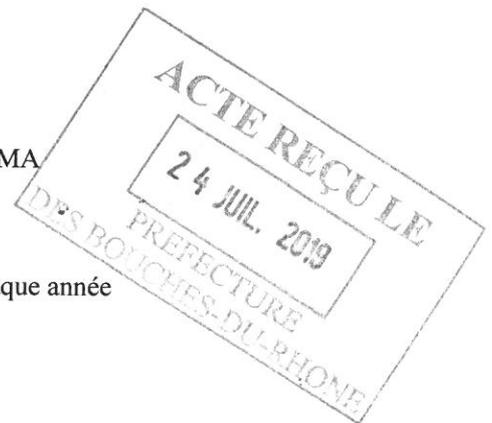
- | | | |
|----|---|--|
| 1. | Émetteur : | Région Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 2. | (a) Souche : | 40 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : | Sans objet |
| 3. | Devise Prévue : | Euro (€) |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (a) Souche : | 75.000.000 € |
| | (b) Tranche : | 75.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 26 juillet 2019 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 26 juillet 2032 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 0,474% l'an |



10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés par Versements Echelonnés (comme indiqué ci-après).
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibération du Conseil Régional de l'Émetteur n° 18-888 en date du 14 décembre 2018
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

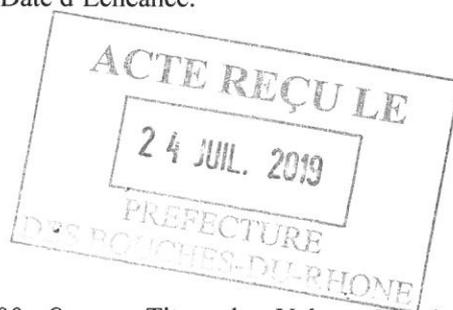
15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 0,474% par an payable annuellement à échéance
- (b) **Date de Paiement du Coupon :** 26 juillet de chaque année, jusqu'à la Date d'Echéance (incluse), et pour la première fois le 26 juillet 2020 ; non ajusté
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** 474 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date de Détermination (Article 4.1) :** 26 juillet de chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet



DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de**

- l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Applicable
- (a) **Dates de Versement Echelonné :** Le 26 juillet 2030, le 26 juillet 2031, et la Date d'Echéance
- (b) **Montants de Versement Echelonné de chaque Titre :** Pour chaque Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 euros, (i) 46.666 euros le 26 juillet 2030, (ii) 33.333 euros le 26 juillet 2031, et 20.001 euros à la Date d'Echéance.
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (a) **Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
- (b) **Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) :** Oui



STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (b) **Établissement Mandataire :** Sans objet
- (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** TARGET
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet

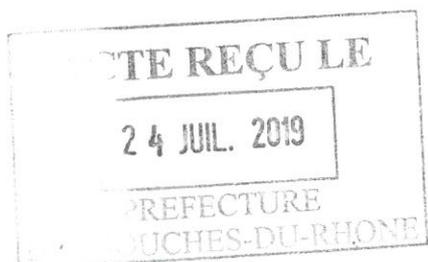
27. **Stipulations relatives à la consolidation :** Sans objet
28. **Masse (Article 10) :** Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- GFI Securities Limited, 62 rue de Richelieu,
75002 Paris
- Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services
Dûment autorisé



PARTIE B
AUTRES INFORMATIONS



1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 26 juillet 2019 sera faite par l'Émetteur (ou pour son compte).

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 8.400 € (à l'exclusion des frais AMF)

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch France S.A.S. (**Fitch**).

Les Titres à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation spécifique.

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Conversion en euros : Sans objet

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour la commission relative à l'émission des Titres versée à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif.

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 0,474 %

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix

d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms et adresses des
Membres du Syndicat de Placement :

Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent
Placeur :

GFI Securities Limited

Restrictions de vente - États-Unis
d'Amérique :

Réglementation S *Compliance Category 1* ;
Les Règles TEFRA ne sont pas applicables

Offre non exemptée :

Sans objet

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0013432218

(b) Code commun : 202318495

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de
Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour
Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que
Euroclear France, Euroclear et
Clearstream et le(s) numéro(s)
d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Franco

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs
initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg S.A.
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs
additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

